



© HANON

Les échos de

Saint-Cast Le Guildo

Fête de la musique :
le 21 juin, 3^e édition à Saint-Cast et
2^e édition à Notre Dame du Guildo



TROUPE DE BAGOLO FÔ

www.saintcastleguildo.com

N°
53

juin 2013

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILDO
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h
du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.
samedi : 9h30 - 12h00

SOMMAIRE

État civil	p 2
Permis de construire	p 2
Les infos municipales	p 3
Infos Office du tourisme	p 7
Infos pratiques	p 8
Quiz	p 11
Patrimoine :	
Vos photos nous intéressent !	p 12
Actualité des associations	p 13
Évènements	p 14

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine FOUCAULT-COULIBALY,
M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,
M^{me} Annie LEBLANC
M^{me} Agnès DURAND,

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont
22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE
22100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17

Photo de couverture :
Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 14 mai 2013** : Livia JEANDESBOZ - 42 rue de la Ville Norme

POUR LE MEILLEUR :

- **Le 3 mai 2013** : Camille VALLOIS et Mathieu GOEBEL - 1 Allé du Baromètre
- **Le 11 mai 2013** : Valérie BATARD et Yann MACE - 2, bis le Long Pré
- **Le 18 mai** : Céline GRIMAULT et Serge LEURANGUER - allée de Beau Site

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 17 avril 2013** : André MICHOT 91 ans - décédé à PARIS
- **Le 24 avril 2013** : Denise BAVEREL veuve GEOFFROY 83 ans- 8 rue Antoine Morin
- **Le 5 mai** : Marie-Ange FROSTIN 79 ans- 16 rue de la Cour
- **Le 16 mai 2013** : Simone FLAGEUL veuve ROUILLON 85 ans - 4 rue des Vallets



PERMIS de CONSTRUIRE

- DP13C0044 accordée le 21/04/2013 à M. BONENFANT Christian, 21, rue de la Mare-dreux, pour la construction d'une véranda

- DP13C0048 accordée le 24/04/2013 à M. VALLEE Pascal, 10, rue du Guébriant, pour la construction d'une véranda

- DP13C0050 accordée le 22/04/2013 à M. BOULARD Frédéric, rue de la Cour, pour la pose d'une clôture

- PC11C0081 modificatif accordé le 30/04/2013 à M. et Mme CLEMENT Bernard, Domaine du Moulin d'Anne, pour suppression du

bow-window ; ajout châssis de toit sur garage ; modification bardage bois, teinte de l'enduit et teinte des menuiseries extérieures.

- PC13C0004 accordé le 30/04/2013 à M. JAF-FRELOT et Mme LUCAS, 13, rue de la Frégate Laplace, pour la transformation d'un commerce existant en habitation côté Est et en garage côté rue

À NOTER : le service du cadastre de DINAN peut être amené à contrôler l'exactitude de vos déclarations (DP et PC).

Samedi 8 juin 2013 :

COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » EN INDOCHINE

La Mairie sera pavoisée

Mardi 18 juin 2013 :

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Programme officiel : 18 h 30 : Rassemblement devant le monument de la Libération, place de la Résistance – dépôt de gerbe – sonnerie – minute de silence



Informations Municipales



ARRIVEE DE NOTRE NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL

Jean-Marc BOCHEL vient de rejoindre SAINT CAST LE GUILDO, le 1er mai, où il a pris ses fonctions de policier municipal. Précédemment affecté à HEROUVILLE SAINT CLAIR, en Normandie, il est originaire de DINAN. Pendant ses premiers temps, il va aller à la rencontre de tous les acteurs de la cité pour s'imprégner de leurs attentes.

Jean-François GIRARD - Adjoint au Maire

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Rue des Eblacs

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Ouvert tous les matins de 9h00 à 12h00

Tel : 02.96.41.71.55 du lundi au vendredi (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30)

Mail : technique@saintcastleguildo.fr

RETOUR A LA COMMUNE DES CONCESSIONS TEMPORAIRES EXPIRÉES SECTEUR DU GUILDO - INTERVENTION PRÉVUE A PARTIR DU 3 JUIN

Vu l'article L 2223-15 du CGCT, Considérant que de nombreuses concessions temporaires vont faire l'objet d'un retour à la commune, retour possible :

- soit parce que la famille ne souhaite pas son renouvellement
- soit parce que le délai des deux années, après la date de l'expiration de la durée de la concession, est arrivé à son terme sans que la famille ne se soit manifestée malgré la pose d'affichette ou l'envoi d'un courrier.

Concrètement, les emplacements vont devenir disponibles.

Les monuments seront démontés, les ossements mis dans des reliquaires individuels identifiés et déposés dans l'ossuaire.

Les emplacements ainsi récupérés seront réattribués à de nouveaux concessionnaires.

Les travaux se dérouleront du 3 juin au 7 juin 2013. En conséquence, le cimetière sera fermé au public tous les matins. D'autres travaux interviendront dans le cadre des reprises de concessions sur la 2^e quinzaine de juin.

Le carré de droite en entrant (carré A)

- concession BOULARD QUEMA (66A) – DAUGAN Marie expirée le 25/02/2010
- concession BONENFANT-CHRETIEN – 97A/98A^e - BONENFANT Jean expirée le 30/11/2009

Le carré de gauche en entrant (carré B)

- concession Les Religieuses de la Divine Providence de Créhen (19B) expirée 01/04/1995
- concession FLAGEUL (59B)-FLAGEUL Honoré expirée depuis 18/05/2009
- concession DUPUIT (106B)-DUPUIT Blanche expirée 31/12/1989
- concession MONMARCHÉ-ABBE (90B)-WACONGNE Marie-Annick expirée 18/12/2005

Le 2^e carré à droite (carré C) :

le long du mur en face de vous quand vous entrez dans le cimetière à droite de la croix

- concession M. CHAUVIERE (54C)-HUNAUT Robert expirée 5/03/2005

CIMETIÈRE DE SAINT-CAST. Dans le cadre des reprises de concessions, l'accès au cimetière sera INTERDIT de 8h00 à 12h00 les matins suivants: MARDI 11, MERCREDI 12 et JEUDI 13 JUIN.

Marie-Noëlle BRIENT - Adjoint au Maire



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2013

FINANCES :

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'ASSOCIATION « MÉMOIRE ET PATRIMOINE DES TERRE-NEUVAS » :

Un cairn à la mémoire des Terre-Neuvas sera érigé à Saint-Pierre. Ce projet est porté par l'association « Mémoire et Patrimoine des Terre-Neuvas » de Saint-Malo avec le soutien des élus de l'Archipel. Ce cairn commémoratif sera financé par la Ville de Saint-Pierre.

Madame KERROMES, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de verser une contribution de 200 € pour participer au financement de ce projet; le nom de la Ville de SAINT-CAST LE GUILDO figurera sur la liste des cités ayant participé à la grande épopée de la pêche à Terre-Neuve qui sera gravée sur le monument élevé à la mémoire des milliers de Terre-Neuvas naufragés.

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable.

INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

Madame MICHEL, Adjointe au Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 avril 2013 indiquant que le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction reste inchangé pour l'année 2012; à savoir:

- 2203 € le montant de l'IRL revenant aux instituteurs célibataires;
- 2753 € le montant de l'IRL des instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable

REMBOURSEMENT ANTICIPE TOTAL AU TITRE DU CONTRAT 2252950 AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Après avoir pris connaissance de l'offre de remboursement anticipé total, au titre du contrat de prêt n° 2252950 établie par la CAISSE ÉPARGNE, Il a été décidé de rembourser le capital restant dû après paiement de l'échéance du 03/05/2013.

Remboursement anticipé total:

- Capital: 151 487,87 € après paiement de l'échéance du 03/05/2013.
- Indemnités de RA: 15 284,11 €

- Intérêts de raccordement: néant
- Commission: néant
- Total: 166 771,98 €

LE CONSEIL PREND ACTE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE

– ANNÉE 2013: Suite à l'exposé de Madame MICHEL, Adjointe au Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'ouvrir des crédits sur le budget COMMUNE en section d'investissement

FIXATION DU MONTANT DU « TI PASS CASTIN » :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2013 instaurant le dispositif du « Ti Pass Castin », Madame KERROMES, Adjointe au Maire propose de fixer à 40 € le montant du forfait Ti Pass Castin pour les enfants résidant à Saint-Cast le Guildo et adhérent à des associations dont le siège n'est pas sur la Commune mais dont les activités s'y déroulent.

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable.

PERSONNEL :

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2012, ce dernier avait émis un avis favorable à une participation communale pour les agents adhérent à un Contrat Complémentaire Santé Labellisé répartie de la façon suivante:

- 26,95 € net (cotisation famille)
- 10,47 € net (cotisation agent seul)

Afin de faciliter la saisie des salaires, il est souhaitable de fixer le montant de la participation employeur en BRUT car ce montant est soumis à des cotisations salariales (CSG et RAFP).

Le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 16 avril 2013 a émis un avis favorable à une participation en montant brut.

Le Maire demande à l'Assemblée si elle est favorable à une participation au Contrat Complémentaire Santé Labellisé sur la base suivante:

- 30,00 € brut (cotisation famille)
- 12,00 € brut (cotisation agent seul)

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

URBANISME :

AUTORISATION URBANISATION PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB n° 897 – RUE DU MOULIN BILY –

Zone 1AUc1 : Monsieur HEBANT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal d'un projet de construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée section AB n° 897 d'une superficie de 710 m², située rue du Moulin Bily. Au PLU, ladite parcelle est classée en zone 1AUc1 avec des orientations d'aménagement.

VU que cette parcelle est située à l'extrémité de la zone 1AUc1, et que la densité est respectée; l'urbanisation de celle-ci ne gênera pas l'aménagement de la future zone.

Ce projet de construction ne remet pas en cause les possibilités d'urbanisation future conformément aux orientations d'aménagement; la desserte de la parcelle se fera obligatoirement par le chemin existant situé au Nord.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE l'urbanisation de cette parcelle cadastrée section AB n° 897.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA VILLE NORME Zone 1AUhp1:

Monsieur HEBANT, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée un plan d'aménagement d'ensemble portant sur l'intégralité de la zone 1AUhp1. Il souligne que ce plan d'aménagement respecte les orientations d'aménagement définies au PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - CONTENTIEUX COMMUNE / ASSOCIATION « ST-CAST NATURE ENVIRONNEMENT » - M^{me} BOQUEHO-COLLIN – M. et M^{me} LEGUEN – M. Hugues MACE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'Association Saint-Cast Nature Environnement; M^{me} BOQUEHO-COLLIN; M. et M^{me} LEGUEN; M. Hugues MACE ont déposé des requêtes auprès du Tribunal Administratif de Rennes à l'encontre du PLU approuvé le 18/12/2012. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune au Cabinet ARES, Société d'Avocats à Rennes. LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - CONTENTIEUX COMMUNE / SCI GRÉGOIRE et M. CARCENAC:

Monsieur HEBANT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la SCI GRÉGOIRE et M. CARCENAC ont déposé une requête indemnitaire auprès du Tribunal Administratif de Rennes en réparation du préjudice subi suite à des refus de permis de construire. Il demande au Conseil

Municipal d'autoriser le Maire à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune au Cabinet ARES, Société d'Avocats à Rennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

RÉGULARISATION CESSION DE TERRAIN AUX CONSORTS BECDELIEVRE – Section AC n° 364 et 366:

Monsieur HEBANT, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que les consorts BECDELIEVRE demandent la régularisation des limites cadastrales de leur terrain cadastré section AC n° 364 et 366 constituant le lot 11 du lotissement « LEPESANT », conformément au plan dressé le 20/12/1977 par M. ROUAUX, géomètre expert à Dinard.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

TRAVAUX :

GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE:

M. Gérard VILT, Adjoint au maire, informe qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Électricité de réaliser l'effacement de réseaux et le raccordement téléphonique aux abords du Groupe Scolaire. Après étude, le chiffrage des travaux réalisé par le S.D.E se décompose comme suit: travaux génie civil: 5250 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

REPLACEMENT D'UN FOYER LUMINEUX ACCIDENTÉ PLACE PIRON PAR LE S-D-E:

M. Gérard VILT, Adjoint au maire, informe qu'un foyer lumineux doit être remplacé place Piron suite à un accident. Après étude, le chiffrage des travaux réalisé par le S.D.E est estimé à 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

LOTISSEMENT « BEL AIR » - ÉCLAIRAGE PUBLIC (2^e PHASE):

M. Gérard VILT, Adjoint au Maire, informe qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Électricité de réaliser la deuxième phase de l'éclairage public du lotissement de Bel Air. Après étude, le chiffrage des travaux réalisé par le S.D.E se décompose comme suit: Travaux d'éclairage public: 14000 € TTC - Participation de la Commune: 7000 €. LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

ÉGLISE DE SAINT-CAST – TRAVAUX DE REPRISE DES JOINTS DE MAÇONNERIE – DEMANDE DE SUBVENTION:

Monsieur VILT, Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 29 janvier 2013 autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de reprise de



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2013)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

jointes de maçonnerie à l'église de Saint-Cast.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du patrimoine culturel de Bretagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

ACQUISITION D'UN ABRIBUS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL : Madame KERROMES, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'un abribus va être mis en place sur le parking du cimetière de Saint-Cast.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

RÉSERVOIR EAU POTABLE DE LA ROCHEVEN – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE ARGUENON-PENTHIEVRE – MISE EN PLACE D'UN BY-PASS :

Monsieur Gérard VILT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention pour le raccordement sur la canalisation d'eau potable appartenant au Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (raccordement à usages occasionnels pour le nettoyage du réservoir d'eau potable de Rocheven). La Commune s'engage à rembourser sa quote-part de travaux.

Le montant de la dépense est estimé à 13896,93 € HT avec une participation du Syndicat mixte Arguenon Penthièvre pour un montant de 5000 € HT.

La part restant à la charge de la commune est estimée à 8896,93 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

DIVERS :

DONATION D'UN TABLEAU DE BERNARD BUFFET PAR M. ARNOULT Patrick : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Cabinet de Notaires associés POISSON-GROSSE-DUMONT de Paris l'informant que Monsieur Patrick ARNOULT fait don à la Ville de SAINT-CAST LE GUILDO d'un tableau de Bernard BUFFET « Nature morte aux coquillages, fond bleu ».

Monsieur Patrick ARNOULT souhaite que la donation soit régularisée par acte notarié.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est disposé à accepter cette donation.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E) ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE :

Le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) Arguenon – Baie de la Fresnaye arrêté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 21 mars 2013.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités d'élaboration de ce document de planification dans le domaine de l'eau et précise que le Conseil Municipal doit émettre un avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis FAVORABLE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE N° SB001/2013 – AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES :

Monsieur HEBANT, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'une enquête publique relative au régime de l'autorisation d'exploitation de cultures marines s'est déroulée en mairie du 17 avril au 1^{er} mai 2013.

Après une présentation détaillée du dossier, il demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces demandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE N° SB001/2013 – AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES :

Monsieur HEBANT, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'une enquête publique relative au régime de l'autorisation d'exploitation de cultures marines s'est déroulée en mairie du 17 avril au 1^{er} mai 2013.

Après une présentation détaillée du dossier, il demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces demandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE A LA MAJORITÉ 19 POUR

5 ABSTENTIONS (M^{me} ALLORY + pouvoir, M. COJEAN, M. MENARD, M. MONTFORT)

- ÉMET un avis défavorable sur la demande de reclassement N°SB 13/02 et 13/03,
- PROPOSE de déplacer les deux lignes de bouchots en question vers le Nord Est dans la limite du périmètre défini par le schéma des structures en vigueur actuellement,
- DEMANDE une remise en état du site tel qu'il était antérieurement à l'arrêté n° 218 du 18/12/2012.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Assemblée générale 2012 de l'Office de Tourisme s'est tenue le 11 avril 2013 en présence d'élus de la commune, de commerçants, hébergeurs, artisans, hôteliers, propriétaires de camping, agence immobilière, présidents d'association, sympathisants.

UN BILAN ET DES ATOUTS

Le bilan touristique de l'année 2012 de Saint Cast le Guildo peut se résumer à ces quelques mots par ses atouts: son port accessible en permanence, ses équipements sportifs structurants, la qualité de l'accueil et des hébergements, la qualité de l'environnement, le cadre de vie qui attire une clientèle de passage et résidentielle, la mobilisation des professionnels et des acteurs pour développer des activités sportives et culturelles, la proximité de lieux emblématiques tels que le Cap Fréhel, le Fort La Latte, Saint Malo, font que, dans un contexte économique difficile et une météo encore défavorable, l'économie touristique de Saint Cast le Guildo résiste mieux que d'autres stations alors que la fréquentation des Côtes d'Armor est en baisse de 3,8 % par rapport à 2011.

Ceci doit être nuancé et ne doit faire oublier les difficultés que rencontrent actuellement certains professionnels. Le contexte économique, l'impact de la météo, l'évolution des loisirs, font que

l'équation :

- moins loin,
 - moins longtemps,
 - plus souvent,
- est, depuis maintenant plusieurs années, appliquée par la clientèle touristique avec le développement du tourisme de proximité de dernière minute.

QUI FRÉQUENTE NOTRE STATION ?

Les régions de France qui fréquentent notre station évoluent peu :

l'Île de France est toujours en tête, suivie de la Bretagne, les Pays de Loire, Haute Normandie, Basse Normandie puis Nord Pas de Calais.

Concernant la fréquentation étrangère, le Royaume Uni reste en tête suivi de la Belgique, l'Allemagne, les Pays Bas. Les pays du sud tels que l'Italie, l'Espagne progressent.

LES FINANCES

Concernant les finances de l'Office de Tourisme, l'année 2012 a permis de dégager un résultat positif de 6894 € qui vont être investis dans un nouveau site Internet adapté aux smartphones et tablettes - le site actuel date de 2009 -

avec une nouvelle info graphisme, une nouvelle arborescence et reprenant la charte graphique actuelle.

Le Conseil d'administration 2013 s'est

renforcé de nouveaux administrateurs, R. Garnier (restaurant le Central), F. Gautier (association Trident), JP. Pinson, G. Vallois et de 4 administrateurs sortants réélus B. Lefèvre, T. Legoas, Y. Lemoine, JP. Valès, tous à l'unanimité.

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Allain Guy (élu municipal), Allory Josiane (élu municipale), Hervé Yves (adjoint au maire), Departout Diane (Camping La Fontaine), Dufour Jean Luc (élu municipal), Fautrat Arnaud (Centre Nautique), Garnier Roger (restaurant Le Central), Gautier Francis (association Trident), Kerromes Armelle (adjointe au maire), Laureau



L'Agenda des festivités 2013 est disponible à l'Office de Tourisme.

Chantal (VTF), Leblanc Annie, Lefèvre Bernard, Lemoine Yann (Plombier), Ohier Fabienne, Pavy Christophe (Hôtel Port Jacquet), Pinson Jean Pierre, Tanguy Legoas (Jardins du Littoral), Valès Jean Pierre, Vallois Gilles, Vallois Martine

COMPOSITION DU BUREAU

Président :

Jean-Pierre Valès

Vice-présidents :

Yves Hervé, Yann Lemoine

Trésorier :

Gilles Valois

Trésorier adjoint :

Bernard Lefèvre

Secrétaire :

Solenne Departout

Secrétaire adjoint :

Christophe Pavy

Jean-Pierre VALÈS



INFOS PRATIQUES

CHÈQUE SPORT 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !



Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15 €,

destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, à compter du 1^{er} juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.fr/jeunes et le faire-valoir auprès des 2500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple: il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes

Accueils de proximité pour VICTIMES DE VIOLENCES

POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

En 2012, 104 personnes accueillies)

- 314 entretiens.
- 14 de 18/25 ans – 36 de 26/39 ans (dont 1 homme) – 46 de 40/59 ans – 8 de 60 ans et +
- Violences physiques: 61- violences psychologiques: 96 • violences sexuelles: 26 –
- violences économiques: 84

Les personnes viennent de l'ensemble du Pays de Dinan. Depuis 2012, l'association est labellisée par les services de l'Etat comme « accueil de jour pour les victimes au sein du couple ».

PERSONNE REFERRENT POUR CET ACCUEIL: ANNIE OLLAGNIER

Association Steredenn - Espace Femmes du Pays de Dinan
7 rue Victor Schoelcher – 22 100 DINAN

Annie OLLAGNIER – 02 96 85 60 02 (ligne directe)

mail: espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

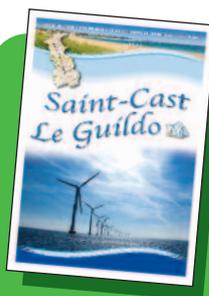
Tania DONGUY – 02 96 85 60 01 (standard – premier accueil)

Blog: espacefemmes.dinan.over-blog.com

POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET LEURS PROCHES

En 2012, 33 personnes accueillies: 29 victimes et 4 proches de victimes, toutes des femmes.

- La majorité venant du Pays de Dinan.
- Moyenne d'âge entre 26 et 40 ans.



La date limite d'envoi
des articles pour le
journal municipal de
JUILLET-AOUT 2013 est le
JEUDI 13 JUN 2013

à l'adresse suivante :

communication@saintcastleguildo.fr



INFOS PRATIQUES

REFERENT DE L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES: Christiana BAPTISTE

Association Steredenn - Espace Femmes du Pays de Dinan
7 rue Victor Schoelcher - 22 100 DINAN

Tania DONGUY - 02 96 85 60 01 (standard - premier accueil)

Christiana BAPTISTE - 02 96 85 60 05 (ligne directe)

mail: christiana.espacefemmes@cegetel.net

Blog: espacefemmes.dinan.over-blog.com

LE GROUPE DE PAROLE

Il est ouvert aux victimes de violences conjugales et de violences sexuelles. Il fonctionne 2 jeudis par mois de 18h00 à 20h00. Pour y participer, prendre un RV pour rencontrer, d'abord, en individuel, la référente de l'accueil des victimes de violences sexuelles.

RECONDUCTION DES MESURES DE REMBOURSEMENT DE LA TIC-TICGN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les mesures de remboursement partiel de taxe de consommation sur le gazole non routier, le fioul lourd et le gaz naturel utilisés à des fins agricoles, sont reconduites pour l'année 2012.

Le montant du remboursement partiel n'est pas modifié reste sur la période du 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 et s'élève à :

- 5 € par hectolitre pour les quantités de gazole non routier ;
- 1,665 € par 100 kilogrammes net pour les quantités de fioul lourd ;
- 1,071 € par millier de kilowattheures pour les volumes de gaz.

Attention le fuel domestique n'est plus éligible, même pour les groupes électrogènes.

Pour la campagne de remboursement allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, un formulaire commun aux trois demandes (Gazole non routier, fioul lourd et gaz naturel) peut dès à présent être demandé :

- auprès de votre mairie,
- auprès de votre centre comptable,
- auprès de la chambre d'agriculture et des organismes professionnels agricoles.

Il est également disponible sur le site internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.pref.gouv.fr).
Les dossiers de demande d'aide devront être déposés dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives auprès de la :

**Direction départementale des finances publiques
Cellule remboursement TIC-TICGN - 17 rue de la gare
B.P. 2366 - 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1**

CAMPAGNE 2013 de prévention contre les défenestrations accidentelles d'enfants

Chaque année, plusieurs centaines d'enfants chutent accidentellement d'une fenêtre ou d'un balcon.



La Commission de la sécurité des consommateurs (CSC) estime à 250 par an le nombre de défenestrations d'enfants. 10 % des chutes seraient mortelles et 40 % laisseraient des séquelles permanentes à l'enfant. Ces accidents ont principalement lieu au printemps et en été, notamment pendant les heures de préparation des repas. En outre, plus de la moitié des chutes recensées ont lieu

même lorsque l'ouvrant disposait de protections. Il est indispensable de sensibiliser les parents et de les informer sur les précautions à prendre. Le risque de chute par défaut de surveillance doit continuer à faire l'objet d'actions de communications à destination des familles comptant des enfants en bas âge
www.inpes.sante.fr



INFOS PRATIQUES

UN PEU DE CIVISME !

LE BRUIT (arrêté préfectoral du 27 février 1990)

Article 4

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils occasionnant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels les tondeuses, tronçonneuses, débroussailluse, perceuse... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Article 5

Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LES FEUX DE JARDIN

Selon l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, article 5 : le brûlage des déchets verts est INTERDIT en tout lieu, toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

ENTRETIEN DES TERRAINS

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2005, dans l'article 1er stipule que les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder jusqu'au 1^{er} octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison. Il en est de même pour les propriétés envahies de ronces.

LES DÉCHETS DE JARDIN

Nous rappelons l'interdiction de déposer les déchets de jardin dans les containers à ordures ménagères ainsi que les dépôts sauvages.

Ce dernier cas est passible d'une contravention de 5^e classe (de 1500 € à 2000 €).

PERMANENCE DE M^{me} BRIENT : MAIRIE DU GUILDO

La permanence mensuelle de M^{me} BRIENT Marie-Noëlle se tiendra le Vendredi 14 juin 2013 de 10 à 12h00, avec ou sans rendez-vous.

ÉLAGAGE DES ARBRES

En bordure des voies de circulation, les riverains doivent élaguer leurs arbres pour éviter que des branches surplombent la chaussée.

NOUVEAUX HORAIRES DÉCHETTERIE DE MATIGNON

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Du 1^{er} avril et le 30 septembre : lundi de 13 h 30 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
Juillet et août : du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

LES POINTS DE RECYCLAGE :



SAINT CAST

- Intermarché – Rue des Rochettes
- Cimetière – Bd de Pnethièvre
- La Fresnaye – Rue de la Ville Norme
- L'Isle Rue Roseleux
- Le Port-Parking Cale de Canevez
- Mairie – Parking Place hôtel de Ville
- Les Mielles :
 - Rue Duguay Trouin
 - Piscine : Rue de la Bataille
- Pen Guen : parking de la plage
- La Chapelle
- La Haute Lande

GUILDO

- Bourg du Guildo (parking face salle Pierres Sonnantes)
- La Croix aux Merles (direction Saint-Pôtan)
- Pont René Pléven (parking Restaurant Gilles de Bretagne)

Les déchets acceptés à la déchèterie sont :

- Les déblais et gravats
- Les déchets végétaux tels que les tontes de pelouses, les produits d'élagage du jardin et les tailles de haies
- Les matériaux d'emballage comme les cartons, les plastiques



INFOS PRATIQUES

- Les papiers, journaux, revues, magazines, bouteilles plastiques, verre
- Les objets encombrants tels que les meubles ou la literie
- Le bois, la ferraille
- Les huiles usagées minérales
- Les batteries et les piles, les produits phytosanitaires
- Les déchets ménagers spéciaux (DMS) comme les acides, les solvants, les bombes aérosols, les peintures et vernis, les colles.
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) (congélateurs, ordinateurs, télé...), les lampes
- Les déchets d'activités de soins (conditionnés dans des récipients fournis à cet effet) des particuliers en automédication

Cette liste n'est pas exhaustive...

TRANSPORTS SCOLAIRES Rentrée 2013/2014

En cas de création de nouveaux circuits, et en raison des délais de mise en œuvre obligatoire de marché public, la date limite de dépôt des dossiers de demande de création de nouveaux circuits est fixée au 15 juin 2013.

Pour toute nouvelle demande de point d'arrêt, écrire en mairie avant le 11 juin afin de recenser tous les courriers reçus et transmettre au service concerné.

Service Transports – Conseil Général

KERMESSE APE ECHOS D'ECOLE

Samedi 29 juin 2013



Kermesse ouverte à tous !

Sur place :

- galettes saucisses,
- gâteaux,
- jeux,
- structure gonflable.

Attention : à cette occasion la rue B. Buffet sera fermée à la circulation de 9h à 19h



Jeux et divertissements: QUIZ

LE GRAND QUIZ EST DE RETOUR !

Voici les réponses des catégories parues dans le N°52 :

HISTOIRE ADULTES : 1 = C, 2 = C, 3 = C, 4 = C, 5 = C, 6 = B, 7 = A, 8 = C

GÉOGRAPHIE ADULTES : 1 = C, 2 = C, 3 = C, 4 = C, 5 = A, 6 = C, 7 = C, 8 = A

SCIENCE Adultes			
Question 1:			
Avec quel bois fait on des allumettes :			
le chataignier			A
le hêtre			B
le peuplier			C
Question 2:			
La malécite est un os			
de la cheville			A
du coude			B
du genou			C
Question 3:			
Combien d'espèces de poissons la mer recèle t-elle ?			
2900			A
28000			B
280000			C
Question 4:			
qu'est l'ereutrophobie la peur ?			
d'être enfermer			A
d'être malade			B
de rougir			C
Question 5:			
Combien a-t-on de vertèbres individualisées ?			
22			A
24			B
26			C
Question 6:			
Combien de pattes a environ un mille pattes			
50			A
100			B
150			C
Question 7:			
Le nom usuel du coquillage marin comestible appelé			
vénus verruqueuse est			
l'amande			A
la palourde			B
la praire			C
Question 8:			
Combien faut il de m3 d'eau de mer pour obtenir 1 tonne de sel ?			
100			A
500			B
1000			C

SPORT Adultes			
Question 1:			
Sur quelle surface se dispute la coupe Davis ?			
C'est le pays qui organise qui choisit			
Gazon			A
Terre battue			B
Question 2:			
Quel est le nombre de médailles d'or obtenu par la France en 2012 ?			
9			A
11			B
13			C
Question 3:			
Combien Bernard Hinault a-t-il gagné de tours de France ?			
4			A
5			B
6			C
Question 4:			
Qui est l'actuel champion de France de Football ?			
LILLE			A
MARSEILLE			B
MONTPELLIER			C
Question 5:			
En judo quel est l'équivalent du KO ?			
IPPON			A
KOKA			B
MATE			C
Question 6:			
A quel sport associe t on LOUIS ACARIES			
BOXE			A
JUDO			B
LUTTE			C
Question 7:			
Quelle est la durée d'un match de lutte			
6mn			A
8mn			B
11mn			C
Question 8:			
Quand a eu lieu le 1er tournoi de Roland Garros ?			
1925			A
1928			B
1931			C



VOS PHOTOS NOUS INTÉRESSENT !

Le Comité consultatif du patrimoine de Saint Cast-le Guildo fait appel à vous pour conserver la mémoire de notre patrimoine.



Jean Bouleau Cadets en 1938



Tournage d'une série TV au golf de St Cast



Pen Guen : tempête de mars 2013

VOUS POSSÉDEZ DES PHOTOS DE SAINT CAST-LE GUILDO CONCERNANT DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS OU ANCIENS :

- tempête, neige, inondations
- visites de personnalités (François Mitterrand, Albert II, ministres, comédiens, Jacques Brel, Bernard Buffet etc..)

- inaugurations du port : jetée, port à flot, tournages de films
- tout autre qui serait proposé

DES SUJETS :

- les régates insolites, la pêche de gros poissons, tentes de plage,
- les commerces, les hôtels, les pensions de famille,
- les associations, les ba-

teaux de pêche, le port, les clubs de plage, etc.

CES PHOTOS NOUS INTÉRESSENT

parce que, avec le temps qui passe, elles risquent d'être oubliées, bientôt perdues ou détruites, alors plus personne ne se souviendra de ce qu'elles représentaient : dates, sujet, occasion.

Le but de l'action est de rassembler, classer, sauvegarder ce patrimoine photographique.

COMMENT ?

Les détenteurs de photos nous contactent. Certaines photos, après accord, seront renseignées puis numérisées, la numérisation pouvant être réalisée à domicile.

QUI S'EN OCCUPE ?

Les bonnes volontés qui viendront rejoindre Bernadette Cador et Alain Daisay
Adresse mail : photos.saintcastleguildo@gmail.com
Tel : 06 60 62 58 80 ou 06 15 07 81 76



Alain Daisay
Pour la commission
patrimoine de SAINT
CAST LE GUILDO



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

URGENT !!! Avis aux Associations

La corbeille déborde !!!

Les Associations, dont le siège social est à la Mairie de SAINT CAST ou du GUILD0, sont priées de bien vouloir venir chercher leur courrier AVANT LE 30 JUIN 2013. Passé cette date, les courriers seront retournés aux expéditeurs.

Comptant sur votre compréhension,
Armelle KERROMES - Adjointe au Maire.

ECLD - PAROLES D'UN SOIR

AUTOUR D'ALBERT CAMUS

Albert Camus, un philosophe qui nous parle ! Cette année 2013 est la date du centenaire de la naissance de ce grand écrivain qui a su rendre accessible sa philosophie dans nombre de ses oeuvres. Deux séances lui seront consacrées

1) « Albert Camus. La tragédie du bonheur ».

Judi 20 juin 2013 à 20h 30. Salle Davaugour au Guildo (bâtiment de la mairie)

Ce film a été co-réalisé par Jean Daniel et Joël Calmettes. Après la vidéo-projection, commentaire de Guy Basset.

Membre de la Société des Etudes Camusiennes, Guy Basset est professeur de philosophie à l'université d'Orléans. Il est un habitué des conférences « grand public »

Par ce documentaire intéressant et bien construit et grâce à l'intervenant, nous ferons connaissance avec « l'homme Camus », sa vie, ses idées, ses actes et ses déboires.

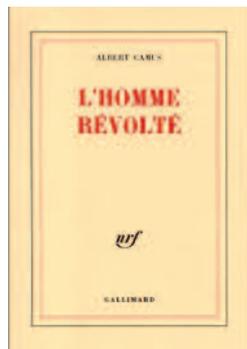
Prix d'entrée : 5 euros

2) Albert Camus à lire et à entendre - Vendredi 28 juin à 16h00 - Salle Penthievre à Saint-Cast. - Entrée gratuite

Pour les lecteurs « non philosophes », trois ouvrages seront présentés et proposés à la discussion.

Plusieurs extraits en seront lus à haute voix. Il s'agira de « Noces » (essai), de « L'étranger » (roman) et « Les Justes » (pièce de théâtre)

Participeront à cette séance : Pierre-André Dupuis, Jean-Pierre Fourné, Yvette Guéhenneuc, Laurent Thébault, Simone Baillauguès-Breuse... et le public



Pierre-André Dupuis, professeur de philosophie à l'université de Nancy, mettra en regard des ouvrages précités « L'homme révolté » qui est un essai majeur dans l'œuvre d'Albert Camus

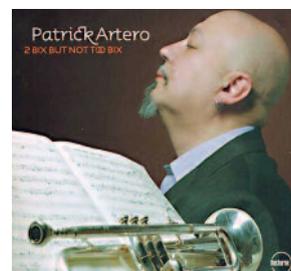
Pour l'ECLD

Simone Baillauguès-Breuse

MASTER CLASS AVEC PATRICK ARTERO TROMPETTISTE ET COMPOSITEUR FRANÇAIS.

Pour la 1ère fois et dans le cadre du festival, UN AIR DE JAZZ organise un stage

d'instruments à vent qui aura pour objectif de permettre aux musiciens une pratique de l'instrument centré sur l'apprentissage du phrasé et de l'improvisation dans le jazz.



Date du 2 au 4 août de 10h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h30 (16h30 de cours)

Tarifs : 250 euros (repas du midi inclus) 150 euros (pour les - de 25 ans)

Inscription avant le 30 juin 2013 : Renseignements www.unairdejazz.com / Jcdchardonay@free.fr

Téléphone : 02.96.41.04.24 Pour le Comité des Fêtes, Annie LEBLANC

FEU de la St-Jean

Samedi 29 Juin 2013

sur la grande plage

SAINT-CAST Le Guildo

- 18h : Défilé du « Cercle des Embruns », « Salicorne », et des danseurs « Emeraude »
- 21h : Fest-Noz avec « STERNE »
- 23h : Embrassement

Galettes – Saucisses – Frites – Crêpes – Buvette

Organisation : O.G.E.C.



RETOUR SUR PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS :

Au programme : Le Grand Prix de Saint-Cast, La visite par les élus des logements de Bel Air et de l'Église du Guildo, l'inauguration d'un nouvel équipement sportif et la journée Citoyenneté.



Le Grand Prix de St Cast s'est achevé comme il a commencé sous le soleil dans des conditions de vent optimales

LE GRAND PRIX DE ST CAST

Journée du 26 avril 2013 :
Pour la 1^{re} journée, nous avons pu effectuer deux manches dans des conditions de vent idéales. Le soleil était au rendez-vous. L'ensemble des concurrents ont apprécié leur 1^{re} journée.

Journée du 27 avril 2013 :
Départ sur l'eau comme prévu à 10h30. 4 manches ont été courues pour toutes les séries. Les conditions de vent étaient parfaites : 10 à 15 nœuds en matinée.

Journée du 28 avril 2013 :
Le Grand Prix de St Cast s'est achevé comme il a commencé sous le soleil dans des conditions de vent optimales (10 nœuds de vent). L'ensemble des flottes ont couru 2 manches ce jour et au total 8 courses ont été courues dont 7 retenues.

Résultats :

Dans la catégorie Open 5.7, la victoire revient à l'équipage brestois de l'USAM composé de LE HELLEIX Yann, GUIZOU Léo et BOLOU Mathieu. Nous sommes très fiers d'avoir un podium complet pour le CN ST CAST dans la catégorie HN Grande course, la victoire revient à l'équipage du Centre Nautique de St Cast Matthieu LEGRAND, Clément COMMAGNAC, Théo VIGNAIS, Kizzy SOKOMBE et Thierry BREZELLE. 2^e : L'équipage de Julien ROUXEL. 3^e : L'équipage de Morgann PINSON. Et pour finir, dans la série des Muscadets le 1^{er} est Flux tendu avec BERRY Luke, GRISON Vincent et BERLAND Benjamin et TROALEN Yanis.

Remerciements :

Le CN de St Cast remercie tous ses partenaires qui ont officié pour que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles. La prochaine date pour la 5^e édition en 2014 aura lieu du 1^{er} au 4 mai 2014 sur 4 jours.

Le Centre Nautique

VISITE DES LOGEMENTS DE BEL AIR ET DE L'ÉGLISE DU GUILDO

Lors de la séance du conseil municipal du mardi 14 mai, qui s'est tenu à la Mairie annexe du Guildo, les conseillers ont pu visiter les logements de Bel Air qui sont achevés et dont l'entrée dans les lieux par les futurs locataires a eu lieu début juin.

Ils ont également pu découvrir l'avancée des travaux de réfection de l'église du Guildo, dont les explications ont été détaillées par Gérard VILT.



INAUGURATION DU NOUVEL ÉQUIPEMENT MULTISPORTS

Le samedi 11 mai à 17 h, le Maire entouré de ses Adjointes et des jeunes ont



le Maire entouré de ses Adjointes et des jeunes ont inauguré le nouveau complexe sportif multisports

inauguré le nouveau complexe sportif multisports au stade de foot Boulevard de la Vieuxville.

Un équipement du même type est prévu prochainement sur le secteur du Guildo.

JOURNÉE DE LA CITOYENNETÉ – MAIRIE DE SAINT CAST LE GUILDO SAMEDI 27 AVRIL 2013

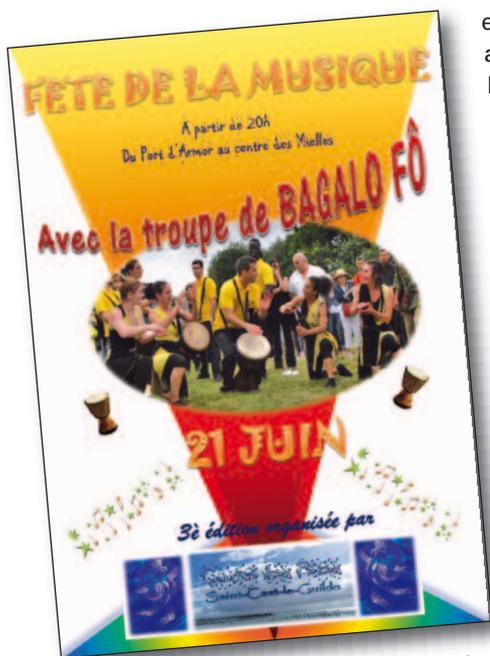
Les cartes d'électeurs ont été remises par Monsieur Le Maire aux jeunes de la Commune présents ce jour en Mairie.



Évènements

FETE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN :

Rendez-vous pour une troisième édition à Saint-Cast avec une "batucada à l'africaine" et une deuxième édition à Notre-Dame du Guildo avec plusieurs animations.



UNE 3^e ÉDITION A SAINT-CAST

À l'occasion de la 32^e année de la fête de la musique, le comité des fêtes propose le 21 juin pour sa troisième édition, un spectacle



la Troupe de Bagolo Fô, inspirée des grands ballets d'Afrique de l'Ouest

en plein air animé aux couleurs de l'Afrique, l'occasion pour petits et grands de découvrir la station castine sous un angle culturel et festif. Au programme: À partir de 20 heures en déambulation du port d'Armor vers les Mielles, la Troupe de Bagolo Fô, inspirée des grands ballets d'Afrique de l'Ouest, offrira

au public la chaleur et l'énergie contagieuses de la danse, des rythmes et des chants africains. Chorégraphiées par Fatima Leghzal (Cie Dounia), les danses envolées de la Troupe sont soutenues par un ensemble percussif de djembés, douns et balafons mené par Adrien Levesque (Cie D'Incidence). Après plus d'une centaine de représentations en 7 ans, dans des festivals, spectacles de rues et autres manifestations, la troupe composée de 10 artistes propose une batucada à l'Africaine où

les danseuses évoluent le long d'un parcours, accompagnées par les djembés et douns. Une animation énergique et colorée! Des chorégraphies spectaculaires et des rythmes effrénés pour une prestation haute en couleur!

UNE 2^e ÉDITION À NOTRE-DAME DU GUILDO :

Pour cette deuxième édi-

tion l'Association CŒUR DE PIERRE CŒUR DE VIE vous propose à partir de 18 heures Place de l'Église un rendez-vous avec:

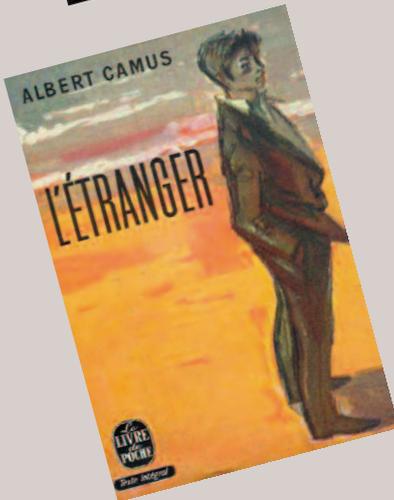
- Les enfants de l'école Notre Dame du Guildo
- BAGAD « Salicornes »
- Philippe et son accordéon
- R'mue ménage
- et d'autres surprises

Si vous chantez, jouez d'un instrument, venez nous rejoindre!





PROCHAINS ÉVÈNEMENTS



**ECLD- PAROLES D'UN SOIR
AUTOUR D'ALBERT CAMUS**
Jeudi 20 juin 2013 à 20h 30.
Salle Davaugour au Guildo
(bâtiment de la mairie) entrée 5 euros :
« Albert Camus.
La tragédie du bonheur ».
Vendredi 28 juin à 16h00
Salle Penthivière à Saint-Cast.
Entrée gratuite :
Albert Camus à lire et à entendre
+ d'infos en page 13

**ST-CAST-LE GUILDO
PORT DU GUILDO**
**13ème FÊTE DE L'HUÎTRE
SAMEDI 22 JUIN**
Dès 18h00



Animations musicales :
(Les Cap'Horniers de la Rance, Bagad «Salicornes»,
FEST-NOZ avec Les Frères Guichen,
et le groupe guildocéen Gwalarn)
Démonstration de véhicules conchylicoles, SNSM,
concours d'écaillers, dégustation d'huîtres et de moules-frites,
galettes saucisses, crêpes

Balades à poney et
structure gonflable



FEU D'ARTIFICE

ENTREE : 2€ et Gratuit pour- 12 ans
Organisé par l'APEL du Guildo

L'atelier Arts Plastiques organisée à
ST. CAST LE GUILDO
**EXPOSITION
SCULPTURES
PEINTURES**
15 & 16 JUIN 2013
« Salle Lebreton »
14h -18h

